

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 09.16.2014

**Solution (indicateur) à la phénolphtaléine,**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Solution (indicateur) à la phénolphtaléine,

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** FEDPH1605-A

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road,  
Hanover, PA 17331  
(717) 632-1291

**Détails du fournisseur:**

Fisher Science Education  
6771 Silver Crest Road, Nazareth, PA 18064  
800 955-1177

**Numéro de téléphone de secours:**

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Inflammable**



**Irritant**



**Danger pour la santé**

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4  
Liquides inflammables, catégorie 3

Irritation des yeux, Catégorie 2A  
Toxicité spécifique de l'organe cible - exposition simple, catégorie 1  
Toxicité spécifique de l'organe cible - exposition simple, catégorie 3, système nerveux central  
Toxicité aiguë (orale), catégorie 4  
Toxicité aiguë (dermique), catégorie 4

**Mention d'avertissement:** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Vapeur et liquide hautement inflammables.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif en contact avec la peau.  
Nocif en cas d'inhalation.  
Provoque une grave irritation des yeux.  
Endommage les organes.  
Peut causer de la somnolence ou du vertige.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 09.16.2014

**Solution (indicateur) à la phénolphtaléine,**

**Déclaration de mise en garde:**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage.  
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.  
Prenez des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.  
Bien se laver la peau après utilisation.  
Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
Conserver le conteneur bien fermé.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.  
En cas d'exposition : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.  
Si sur la peau (ou sur les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.  
En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la section 5 pour l'extinction.  
EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
Rincer la bouche.  
En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).  
SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.  
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.  
Stocker dans un endroit fermé à clé.  
Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

<b>Ingrédients:</b>		
CAS 67-56-1	Méthanol	12.5 %
CAS 64-17-5	Éthanol	12.5 %
CAS 67-63-0	Isopropanol	25 %
CAS 77-09-8	Phénolphtaléine	0.5 %
CAS 7732-18-5	Eau (DI)	50 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 09.16.2014

**Solution (indicateur) à la phénolphthaléine,**

**Après l'inhalation :**

Conduire les personnes exposées à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin. Administrer de l'oxygène si la personne affectée a de la difficulté à respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, administrer de la respiration artificielle.

**Après contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement contaminé par le produit. Rincer à l'eau pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement une aide ou un conseil médical.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement une aide ou un conseil médical.

**Après ingestion :**

Ne pas faire vomir; appeler immédiatement un médecin. Les symptômes d'intoxication peuvent se produire après plusieurs heures ; par conséquent, l'observation médicale est requise pendant au moins 48 h. après l'accident. Faire boire du lait ou de l'eau à la personne exposée pour diluer.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Mal de tête. Acidosis. Désorientation. Pertes de consciences. Toux. Difficulté à respirer. Vertiges. Troubles gastriques ou intestinaux lorsqu'ingérés. Nausée en cas d'ingestion. Effet légèrement irritant pour la peau et pour les muqueuses. Irritant des yeux. Cécité.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Contient du méthanol. Consulter la bibliographie pour des antidotes spécifiques. Surveillance médicale pendant au moins 48 heures. Surveiller la circulation et appliquer un traitement choc le cas échéant. Si nécessaire, administrer de l'oxygène. Note to physician: Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

CO<sub>2</sub>, poudre ou eau pulvérisée. Lutter contre les grands incendies avec une pulvérisation d'eau.

**Agents d'extinction non appropriés:**

Aucun(e).

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

La formation de gaz toxiques est possible sous l'action de la chaleur ou en cas d'incendie.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter un appareil autonome de protection respiratoire. Porter des vêtements de protection complète.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Éliminer toutes les sources d'allumage si cela peut être fait sans danger. Utiliser de grandes quantités de mousse carelle se fait partiellement détruire par le produit.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Porter l'équipement de protection. Utiliser un dispositif de protection respiratoire contre l'effet des émanations, poussières, aérosols. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Précautions environnementales:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 09.16.2014

**Solution (indicateur) à la phénolphtaléine,**

Ne pas laisser la substance pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans l'eau de surface ou dans la nappe phréatique. Informer les autorités concernées en cas de fuite dans les cours d'eau ou dans le système de canalisation.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Absorber avec une matière liante liquide incombustible (sable, diatomite, liants acides et liants universels). Expédition pour recyclage ou élimination dans des récipients appropriés. Éliminer la substance contaminée comme déchet selon la Section 13. Les chiffons usagés ou autres produits de nettoyage doivent être trempés à l'eau et placés dans un récipient hermétique. Nettoyer les déversements immédiatement en respectant les précautions notées dans la Section 8. Toujours appliquer les réglementations locales. Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Référence à d'autres sections:**

Voir section 7 pour des informations sur le maniement en toute sécurité. Voir section 8 pour des informations sur l'équipement de protection personnel. Voir section 13 pour des informations sur l'élimination des déchets.

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Empêcher la formation d'aérosols. Éviter de faire gicler ou de pulvériser en espace clos. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Chiffons, laines d'acier/boutures/copeaux et vieux papiers imprégnés de produit doivent être placés dans un récipient métallique étanche classé pour les déchets inflammables. Conserver à l'écart sources d'inflammation - Ne pas fumer. Des mélanges gaz-air inflammables peuvent se former dans les récipients vides. Protéger contre les charges électrostatiques. Les fumées lorsqu'elles sont en contact avec l'air frais forment un mélange explosif.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation de réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Entreposer dans un lieu frais et sec dans des récipients bien scellés. Conserver le conteneur bien fermé. Conserver/entreposer à l'écart de matières combustibles. Protéger contre le gel et les dommages matériels.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

67-63-0, Isopropanol, ACGIH VLS : 983 mg/m<sup>3</sup>.  
67-63-0, Isopropanol, OSHA PEL : 980 mg/m<sup>3</sup>.  
64-17-5, Éthanol, OSHA PEL : 1900mg/m<sup>3</sup>.  
64-17-5, Éthanol, ACGIH VLS : 1880 mg/m<sup>3</sup>.  
67-56-1, Méthanol, OSHA LEP : 200 ppm.  
67-56-1, Méthanol., ACGIH VLS : 200 ppm.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 09.16.2014

**Solution (indicateur) à la phénolphaléine,**

<b>Contrôles techniques appropriés:</b>	Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous. Tous les appareils électriques doivent respecter le Code électrique national. Veiller à bien respecter tout processus de mise à la terre pour éviter l'électricité statique. Utiliser un équipement anti-explosion. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Utiliser des détecteurs de gaz lorsque des vapeurs ou des gaz inflammables peuvent être rejetés.
<b>Protection respiratoire:</b>	Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.
<b>Protection de la peau:</b>	Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.
<b>Protection oculaire:</b>	Lunettes de sécurité.
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Tenir loin de denrées alimentaires, des boissons et des fourrages. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Ne pas inhaler gazes, fumées et aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair et incolore	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Le produit ne présente pas de risque d'explosion Non déterminé
<b>Odeur :</b>	Alcool doux	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	33mm Hg à 20°C
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	2,1
<b>Valeur pH:</b>	8,0 à 8,2	<b>Densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / congélation:</b>	- 88 °C	<b>Solubilités:</b>	Soluble dans l'eau
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Environ 82 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Le produit n'est pas auto-inflammable
<b>Taux d'évaporation:</b>	2,88	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	légèrement plus lourd que l'eau		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**Réactivité:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 09.16.2014

**Solution (indicateur) à la phénolphtaléine,**

Non déterminé.

**Stabilité chimique:**

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et stocké conformément aux spécifications.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Inflammable. Des vapeurs toxiques peuvent se dégager si chauffé au-delà du point de décomposition. Réagit violemment avec des agents oxydants.

**Conditions à éviter:**

Conservé à l'écart sources d'inflammation - Ne pas fumer. Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Chaleur excessive.

**Matériaux incompatibles:**

Acides forts. Bases fortes. Oxydants, aldéhydes, chaleur, étincelles, flammes nues, oxydes métalliques.

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Vapeurs âcres et irritantes comprenant des oxydes de carbone toxiques, chauffant jusqu'à la combustion.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë:**

**ATE:** 50ppm.

**Orale:**

DL50 rat: 5840 mg/kg (Isopropanol).

**Inhalation:**

CL50 Rat 83,2 mg/L (Méthanol).

**Toxicité chronique:**

**Orale:**

Aucun test n'est disponible.

**Dermique:**

Aucun test n'est disponible.

**Inhalation:**

Aucun test n'est disponible.

**Corrosion / irritation de la peau:**

Aucun test n'est disponible.

**Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire:**

Aucun test n'est disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:**

Non classifié

**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 09.16.2014

**Solution (indicateur) à la phénolphtaléine,**

Non classifié

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

Toxicité pour le poisson , Toxicité pour le poisson CL50 - Pimephales promelas (tête-de-boule) - 31 mg/l - 96 heures.

**Persistance et dégradabilité:**

Biodégradable.

**Potentiel bioaccumulatif:**

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

**Mobilité dans le sol:**

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

**Autres effets indésirables:**

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Le produit et ses conteneurs ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux concernant l'élimination appropriée des déchets qui peuvent comporter une certaine quantité de ce produit. Gérer les conteneurs vides avec soin car les vapeurs résiduelles sont inflammables. Éviter de libérer dans l'environnement. Absorb and containerize for disposal.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° ONU:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

UN1993

**Exception quantité limitée:**

9 CFR 173.150 - Exceptions pour classe 3 (Liquides inflammable et combustible).

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Liquides inflammable, N.S.A. (Méthanol, éthanol, Isopropanol), 3.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Liquides inflammable, N.S.A. (Méthanol, éthanol, Isopropanol), 3.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 09.16.2014

**Solution (indicateur) à la phénolphtaléine,**

information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)

information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aiguë, Chronique, Incendie

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

67-56-1 Méthanol.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

77-09-8 Phénolphtaléine.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

64-17-5 Éthanol.

67-56-1 Méthanol.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions



**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 09.16.2014

**Solution (indicateur) à la phénolphtaléine,**

garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 1-2-0

**HMIS:** 1-2-0

**SGH texte complet des énoncés:**

Toxicité aiguë 4 (Orale) Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4.

H226 Liquide et vapeur inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H335 Peut provoquer une irritation respiratoire.

H336 Peut causer de la somnolence ou du vertige.

H341 Soupçonné provoquer des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Carcinogène 1B Cancérogénicité Catégorie 1B.

Irritation des yeux 2A Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire Catégorie 2A.

Irritation des yeux 2B Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire Catégorie 2B.

Liquide inflammable 3 Liquides inflammables Catégorie 3.

Mutagénicité 2 Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 2.

Reproduction. 2, toxicité reproductrice catégorie 2.

Irritation cutanée 2 corrosion / irritation cutanée Catégorie 2.

STOT SE 3 Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.

**Abréviations et acronymes:**

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses

DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH)

PNEC Concentrations estimées sans effet (REACH)

DOT Ministère du transport américain.

IATA Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques

ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).

NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U)

HMIS Système d'identification des matières dangereuses ( É.-U.)

WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada)